

Situation cadastrale

Echelle : 1/2500



© Les données cadastrales 1.1.2016 de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de Documentation Patrimoniale.

Province de Namur

Ville de Gembloux

3ème Division

Anciennement Sauvenière

Section D

Parcelles 663F et 663G

Plan de division

Rue du Trichon

Signature des parties à l'acte

Je soussigné,
Grégoire-Henri LEFEBVRE, Géomètre Expert, légalement admis et assermenté en cette qualité
près du Tribunal de Première Instance séant à Mons, immatriculé aux Conseils Fédéraux sous
le numéro GEO141285, ayant mes bureaux route de Ramillies, 4 à Eghezée, déclare :

- avoir agi à la requête de Mr _____ propriétaire actuel des parcelles objets du présent plan.
- avoir procédé au mesurage des parcelles sises Rue du Trichon 203 à 5030 Gembloux, cadastrées Ville de Gembloux 3 DIV / SAUVENIERE, section D, n°663F et 663G
- ne pas avoir retrouvé de borne existante.
- avoir consulté la base de données du Ministère des Finances et du Services Mesures & Evaluations.
- avoir consulté le plan dressé par le Géomètre Expert GILLET en date du 28 février 2012 et enregistré à Namur le 30 avril 2013 Vol 105, Fol 77, case 16 afin de rétablir la limite avec la parcelle 661G, soit la limite entre les points 11, 12, 13, 14, 15 et 16, laissant le pignon entre les points 14 et 15 privatif au LOT 1.
- avoir consulté le plan parcellaire cadastral vectoriel afin de rétablir les limites entre les points 2, 3, 4 et 5, entre les points 6, 7 et 8, ainsi que la limite entre les points 9 et 10, au vu de l'importance de la végétation existante entre ces points.
- avoir rétabli la limite avec le cours d'eau non-naviguable de deuxième catégorie, l'Orneau, suivant la haute berge mesurée sur place.
- avoir déterminé les nouvelles entités suivantes :
 - LOT 1 : composé de la parcelle 663Fpie, représenté par le polygone ayant pour sommets les points 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-21-22-1, pour une superficie de 16a 61ca (sous liseré orange).
 - LOT 2 : composé de la parcelle 663Fpie, représenté par le polygone ayant pour sommets les points 1-23-25-19-21-22-1, pour une superficie de 90ca (sous teinte bleue).
 - LOT 3 : composé de la parcelle 663Gpie, représenté par le polygone ayant pour sommet les points 19-18-28-19, pour une superficie de 2ca (sous teinte rose).
 - LOT 4 : composé de la parcelle 663Gpie, représenté par le polygone ayant pour sommets les points 17-26-27-23-25-19-18-17, pour une superficie de 1a 10ca (sous liseré vert).
- avoir créé deux nouvelles juridiques :
 - une limite entre les points 19, 21, 22 et 1
 - une limite entre les points 19 et 28
- les limites de la parcelle 663F, ne font pas ici l'objet d'un bornage contradictoire.
- la citerne est gaz doit être déplacée afin de se mettre en conformité avec les prescriptions légale concernant le recul par rapport aux limites de propriété.

En foi de quoi, j'ai dressé et signé le présent plan établi en autant d'exemplaires que de parties, un exemplaire supplémentaire est réservé à Monsieur le Receveur de l'Enregistrement. Les parties signent avec nous et se reconnaissent en possession d'un exemplaire.

Plan de situation



Réf dossier : GL_22462 Plan n° GL_22462_P01 Echelles : 1/500

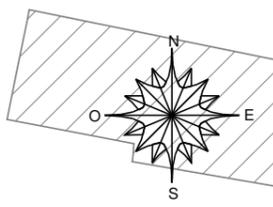
Levé le 09-22 Mesuré par: RM Dessiné par: AdH Contrôlé par: GHL PRECAD :

Remarque :

 Dressé le 10 novembre 2022

Grégoire-Henri LEFEBVRE G.E.I.
Rue Achille Descamps, 9 à 7382 Audregnies
Route de la Hesbaye 249B à 5310 Eghezée
tél: +32 472 45 84 38 e-mail : info@belgei.be - www.belgei.be

 Grégoire-Henri LEFEBVRE
GEO 141.285



Légende	
	Bâtiment
	Parcelle cadastrale
	Abris de jardin
	Haie
	Clôture
	Poteau électrique
	Talus
	LOT 4
	LOT 3
	Nouvelle borne
	LOT 2
	LOT 1

Système de coordonnées nationales :
Projection Lambert 72

Légende :
NM : non matérialisé
CB : coin de bâtiment
AM : axe mur
NB : nouvelle borne
AB : ancienne borne

N° Pt.	X	Y	Description pt.
n°1	175052,44	140957,60	N.M
n°2	175040,93	140970,90	N.M
n°3	175037,81	140974,25	N.M
n°4	175033,65	140982,07	N.M
n°5	175019,21	141025,44	Piquet
n°6	175009,07	141043,68	N.M
n°7	175007,89	141043,70	N.M
n°8	175005,51	141050,07	Piquet
n°9	174993,32	141046,55	Haute berge
n°10	174992,66	141045,86	N.M
n°11	175029,31	140971,69	N.M
n°12	175045,92	140938,02	N.M
n°13	175041,25	140930,33	N.M
n°14	175044,70	140928,26	C.B
n°15	175050,89	140924,44	C.B
n°16	175056,14	140921,56	N.M
n°17	175064,31	140933,90	C.B
n°18	175059,23	140937,29	C.B
n°19	175057,89	140940,55	N.M
n°21	175052,12	140945,46	N.B
n°22	175047,12	140953,56	N.B
n°23	175058,96	140950,05	C.B
n°25	175055,85	140945,53	C.B
n°26	175069,49	140941,71	C.B
n°27	175063,50	140945,95	C.B
n°28	175060,12	140938,65	N.M

Tableau récapitulatif		
n° LOT	Parcelle source	Superficie
Lot 1	Gembloux 3 DIV / SAUVENIERE - Section D - 663F	16a 61ca
Lot 3	Gembloux 3 DIV / SAUVENIERE - Section D - 663G	2ca
TOTAL		16a 63ca
Lot 2	Gembloux 3 DIV / SAUVENIERE - Section D - 663F	90ca
Lot 4	Gembloux 3 DIV / SAUVENIERE - Section D - 663G	1a 10ca
TOTAL		2a 00ca

Remarques :

- Les limites entre les points 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, 10 ont été rétablies suivant le parcellaire cadastral vectoriel et sont à confirmer par un bornage contradictoire.
- La limite entre les points 11, 12, 13, 14, 15 et a été rétablie suivant le plan dressé par le Géomètre GILLET en date du 28 février 2012 et enregistré à Namur le 30 avril 2013 Vol 105, Fol 77, case 16.
- Une borne d'alignement a été placée à 0.36m sur l'axe 22-1.
- Le pignon entre les points 14 et 15 est privatif au LOT 1.
- Le pignon entre les points 17, 18 et 28 est privatif au LOT 4.
- La citerne à gaz est à décaler afin de se mettre en conformité avec les normes légales de recul par rapport aux limites de propriété

Réf dossier : GL_22462 Plan n° GL_22462_P01 Echelle : 1/500



Grégoire-Henri LEFEBVRE G.E.I.
Rue Achille Descamps, 9 à 7382 Audregnies
Route de Ramillies, 4 à 5310 Eghezée
tél: +32 472 45 84 38 e-mail : info@belgei.be - www.belgei.be

Dressé le 10 novembre 2022



Grégoire-Henri LEFEBVRE
GEO 141.285